

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoia, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. BIBES Jean Paul

Etais absente : Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 octobre 2025 - Date d'affichage : 16 octobre 2025

OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES GARDE CORPS PONT LAMOTA HARITZALDEKO BIDEA- DEMANDE DE DOTATION PRÉLEVÉE SUR AMENDES DE POLICE - NOMENCLATURE 7.5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à une visite de cet ouvrage en 2021, puis par un bureau d'études missionné par la CEREMA en 2024, il est nécessaire de procéder au remplacement des garde-corps qui présentent des déformations et des désordres. Il informe l'assemblée qu'une dotation prélevée sur le produit des amendes de police peut être attribuée aux communes afin de réaliser l'entretien et la réparation des ouvrages d'art communaux.

Monsieur le Maire indique que la commune va déposer une demande de subvention prélevée sur le produit des amendes de police auprès du Département.

Monsieur le Maire donne lecture du devis estimatif de la société Carrières et Travaux de Navarre d'un montant de 4 935 € HT

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE les travaux de remplacement des garde-corps du pont Lamota
- VALIDE le devis estimatif d'un montant de 4 935 € HT
- DEMANDE au Département l'octroi d'une dotation prélevée sur le produit des amendes de police la plus élevée possible

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le

Et après transmission en sous-préfecture le